

Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti

Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti

La préservation du patrimoine bâti passe par le respect des formes, des matériaux, des modes d'implantation et de la spécificité du bâti dans les opérations de restauration et de réhabilitation.

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesure de connaissance

- Identifier et valoriser les savoir-faire associés au patrimoine bâti (technique de construction et de réhabilitation).

Mesure de préservation

Rénover le patrimoine bâti dans ses formes traditionnelles.

Contributions attendues des communes

- Maintiennent la qualité du patrimoine bâti dans les opérations de rénovation et de restauration en respectant notamment les matériaux locaux et les techniques « traditionnelles » ;
- Facilitent l'utilisation pédagogique, scientifique et touristique des cabanes sans vocation pastorale ;
- S'investissent dans la rédaction et adoptent un code de bonnes pratiques concernant la rénovation du patrimoine bâti.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Facilite la réalisation de travaux respectueux des matériaux et des formes en prenant part, y compris du point de vue financier, aux surcoûts engendrés par le respect des matériaux et des techniques ;
- Diffuse de l'information sur les possibilités de prises en charge et d'aides à la rénovation ;
- Facilite l'intervention de chantiers d'insertion ;
- Définit un cahier des charges permettant d'identifier des professionnels qualifiés sur des chantiers de rénovation de qualité ;
- Fait connaître et contribue à faire adopter le cahier des charges des bonnes pratiques de rénovation ;
- Participe à la rédaction du code de bonnes pratiques.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, DRAC, CAUE, associations culturelles, CAPEB, Commissariat de massif des Pyrénées, gestionnaires d'estives, associations d'insertion...

page 61

Référence ID de l'article : #1394

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-05 16:51